

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	13 Septembre 2017	Séance du : 20 septembre 2017
	<u>Votes : 36</u>	L'An Deux Mille dix-sept, le vingt septembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 36	Pour : 36	
Absents : 9	Contre : 0	
Représentés : 0	Abstention : 0	

Étaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Denis MALLET (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme. Maryse FABRE (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Alain BLANQUER (Lieurac-Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jean COSTES (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérard VALENTINI (Valmasclé), M. Rémy BOUTELOUP (Villeneuveville).

Absents représentés :

Absents : Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret).

Objet : Office de tourisme du Clermontais – Boutique de vente – Tarifs.

Monsieur VALENTINI rappelle aux membres du conseil communautaire que par délibération en date du 14 décembre 2011 modifiée, le Conseil communautaire a approuvé la création d'une boutique de vente ainsi que les tarifs applicables aux ouvrages disponibles.

Monsieur VALENTINI propose d'intégrer l'ouvrage suivant à la grille tarifaire :

- Intitulé : « Tous près de Toi » la biodiversité du monde en relief
- Auteur : Philippe Martin
- Prix de vente 10 €, dont 3 € (30%) de commission pour l'OT

Par ailleurs, sont proposés les tarifs promotionnels suivants :

INTITULE DE L'OUVRAGE	ANCIEN PRIX	PRIX PROMO	
Cartes postales CCC	1,20 €	1,80 €	le lot de trois différentes
Posters CCC	2,00 €	3,00 €	le lot de trois différents
Topo Guide VTT	19,95 €	12,00 €	
Topo Guide VTT et VELO ROUTE	12,00 € / 10,00€	15,00 €	le lot des deux
Les Sentiers d'Emilie vol 1 / vol 2	7,50 € / 7,50 €	10,00 €	le lot des deux

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé de Monsieur VALENTINI, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DECIDE d'intégrer les nouveaux tarifs suivant à la grille tarifaire :
 Intitulé : « Tous près de Toi » la biodiversité du monde en relief
 Auteur : Philippe Martin
 Prix de vente 10 €, dont 3 € (30%) de commission pour l'OT

APPROUVE les tarifs promotionnels suivants :

INTITULE DE L'OUVRAGE	ANCIEN PRIX	PRIX PROMO	
Cartes postales CCC	1,20 €	1,80 €	le lot de trois différentes
Posters CCC	2,00 €	3,00 €	le lot de trois différents
Topo Guide VTT	19,95 €	12,00 €	
Topo Guide VTT et VELO ROUTE	12,00 € / 10,00€	15,00 €	le lot des deux
Les Sentiers d'Emilie vol 1 / vol 2	7,50 € / 7,50 €	10,00 €	le lot des deux

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,

Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
 034-243400355-20171002-2017-09-20-15-DE
 Date de télétransmission : 02/10/2017
 Date de réception préfecture : 02/10/2017